



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

amiante

Question écrite n° 41434

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les conditions du suivi postprofessionnel des personnes exposées à l'amiante. À juste titre, les victimes de ce fléau réclament un accompagnement médical. Dans le Nord - Pas-de-Calais, tout particulièrement dans le Dunkerquois, où les anciens salariés de la sidérurgie et des chantiers navals sont nombreux, les attentes sont fortes. À la demande pressante de l'Association régionale des victimes de l'amiante (ARDEVA), le directeur du centre hospitalier de Dunkerque a sollicité de l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) la création d'un poste de pneumologue en vue d'améliorer la prise en charge des pathologies liées au suivi postprofessionnel des personnes exposées à l'amiante. Dans sa réponse, le directeur de l'ARH donne un accord de principe, mais s'empresse d'indiquer que le budget nécessaire à la création d'un tel poste ne pourra être débloqué. Cette réponse révolte les victimes et leurs familles, et le sentiment d'injustice grandit encore un peu plus. Alors qu'elles ne comprennent toujours pas pourquoi le Nord - Pas-de-Calais n'a pas été retenu comme région-pilote pour la mise en place du suivi postprofessionnel, l'impossibilité pour l'ARH de financer un poste de pneumologue est d'autant plus mal perçue qu'elle intervient après l'exclusion des victimes de l'amiante du plan national de lutte contre le cancer. Aussi il aimerait savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures spécifiques à l'accompagnement sanitaire des personnes touchées par l'amiante, notamment par la création et le financement de postes de pneumologues.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41434

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4412